



MAIRIE de VARS

**DOSSIER
de DEMANDE
de SUBVENTION**

Vous êtes une association et vous souhaitez bénéficier d'une aide de la municipalité pour la prochaine année civile ; vous trouverez dans ce dossier la liste des pièces nécessaires pour effectuer votre demande de subvention.

Dossier à retourner dûment complété à la mairie

avant le 31 janvier 2023

Présentation de votre association

Identification de l'Association :

.....

Sigle :

Adresse du siège social :

.....

Téléphone : Courriel :

N° d'identification (SIRET) :

Nom et Adresse du correspondant :

.....

.....

Identification du responsable de l'association : Le Président

Nom : Prénom :

Téléphone : Portable :

Courriel :

Identification de la personne chargée du dossier de demande de subvention : (si différente)

Nom : Prénom :

Téléphone : Portable :

Courriel :

Identification de la personne en contact avec le public : (si différente)

Nom : Prénom :

Téléphone : Portable :

Courriel :

Renseignements concernant l'association

	Adhérents	Répartition par tranche d'âge			Répartition par domiciliation		
		0-18 ans	18-60 ans	+ 60 ans	Vars	hors commune	hors département
Nombre

	Arbitres ou juges	Cadres administratifs		Cadres techniques	
		Salariés	Bénévoles	Salariés	Bénévoles
Nombre

Cotisations	Adulte individuel	Couple famille	Scolaire	Etudiant	Chômeur	Autre (à préciser)
Tarif en €

Acceptez-vous les coupons sport ?.....

Si oui, nombre de bénéficiaires en 2022/2023 :

Date de l'assemblée générale annuelle (date prévue ou période habituelle) :

Description du projet associatif et des actions habituelles de l'association :

.....

.....

.....

Pièces à fournir

- ⇒ La fiche de présentation dûment complétée
- ⇒ Un courrier de motivation
- ⇒ Les statuts de l'association (s'il s'agit d'une création d'association, d'une première demande de subvention ou s'il y a eu une modification des statuts lors de cette dernière année)
- ⇒ Le rapport des activités de l'association
- ⇒ Le compte-rendu de la dernière assemblée générale
- ⇒ Le bilan financier de l'association
- ⇒ Le budget prévisionnel incluant le montant de la subvention demandée
- ⇒ Un relevé d'identité bancaire
- ⇒ L'attestation d'assurance de l'association

Je vous informe que les dossiers de demandes de subvention pour la prochaine année civile sont disponibles en mairie.

Ce dossier est à déposer avant le 31 janvier 2023. Je vous remercie de le compléter sans omettre de joindre les pièces demandées. La commission chargée de son étude devant se réunir courant janvier, aucun rappel ne sera effectué. En cas de difficulté, des élus sont à votre disposition pour vous aider à le remplir.

Je vous remercie par ailleurs de me communiquer, le moment venu, la date de l'assemblée générale de votre association, ainsi que les changements qui pourraient survenir dans son administration et sa gestion.